

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/09/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 05/10/17
Affichage le : 26/10/17
Transmission préfecture le : 26/10/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20171013-lmc199904-DE-1-1
Du : 26/10/17
Délibération exécutoire le : 26/10/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 13 octobre 2017

POLITIQUE A06 ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE RACCORDEMENT AU TRÈS HAUT DÉBIT

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M KARL OLIVE ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente, et notamment son article 32,

Vu la délibération du Conseil départemental du 15 avril 2016 approuvant le dispositif d'aide au raccordement des sites publics locaux,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le versement de subventions aux communes de Conflans Sainte-Honorine, Epône, Gaillon-sur-Montcient, et à la communauté de communes Cœur d'Yvelines, pour le raccordement de 13 sites publics locaux à un réseau Très Haut Débit sur fibre optiques.

Précise que le montant des aides versées, le descriptif des projets, ainsi que le nombre de sites concernés est détaillé dans l'annexe à la présente délibération.

Dit que les subventions seront imputées au chapitre 204 article 204142 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 13 octobre 2017

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE RACCORDEMENT AU TRÈS HAUT DÉBIT

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (36) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (6) : Philippe Benassaya, Pierre Fond, Marie-Célie Guillaume, Alexandre Joly, Elodie Sornay, Yves Vandewalle.